PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux février à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Maugessur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 16 février 2024.

A - Partie variable

Présentation du projet de réhabilitation de la place de la Févrière à Saint-Florent-le-Vieil par Monsieur Luc Chauvin, adjoint à la Voirie et au Cadre de vie.



CONSEIL MUNICIPAL

Présentation du projet de la Place de la Févrière à St Florent-le-Vieil





5 sites retenus dans l'étude urbaine :

- Secteur Bellière
- Grande rue / Place Sourice
- Quai de Loire
- Site Chapelle St-Charles
- Place de la Févrière



mauges _@IRE



- Une des plus grandes places de la commune, entourées en grande partie de commerces
- Croisement de deux grands axes départementaux, Nord/sud et Est/ouest
- Place actuellement totalement dédiée à la voiture et à la circulation, avec très peu d'espaces verts et elle est inhospitalière voir dangereuse pour les piétons ou vélos.
- Elle est la rencontre géographiquement de la vielle ville haute (petite cité de caractère) et de la ville plus moderne en bas, sur l'axe menant au pont de la Loire
- Lors de l'étude urbaine, la place de la Févrière a été ciblée comme premier projet à mettre en œuvre.





- 9000
- Réduire la vitesse des véhicules traversant la place
- Donner un vrai espace aux déplacements doux (vélos et piétons)
- Mieux gérer les stationnements
- Végétaliser l'espace pour lutter contre les ilots de chaleur urbains
- Gérer les eaux pluviales de la voirie grâce aux espaces verts créés
- Désimperméabiliser cet espace en créant des stationnements infiltrants
- Créer une halle ouverte pour le marché et les manifestations
- Redonner des fonctionnalités à chaque espace de la place



Les étapes du projet

0000

- Etude urbaine et fiche Action
- Etude de stationnement en interne
- Rencontres avec les commerçants de la place
- · Rencontres avec les commerçants du marché
- · Rencontres avec les riverains
- Réunions avec l'Architecte des Bâtiments de France
- Réunion avec l'Architecte des Petites Cités de Caractère
- Réunions avec le Département (Agence Technique Départementale)
- Echanges avec l'association Cyclopède

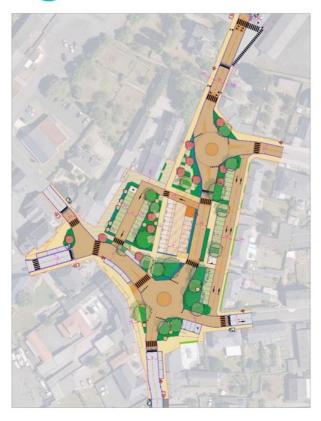


Emprise du projet





Quelques chiffres



- 85 places de stationnement existantes
- 80 places des stationnement conservées
 - · dont 12 places minutes
 - · dont 19 places couvertes
- 25 arceaux vélos
- Surfaces perméables : 550 => 2830 m²
- Surfaces imperméables : 9115 => 6835 m²
- Surface végétalisée : 550 => 1585 m²
- 15 => 30 arbres plantés
- · Déplacement des toilettes publiques
- Création d'une halle couverte de 460 m² permettant l'accueil des commerçants ambulants.
- Réutilisation de 250 m² de revêtements en pierres naturelles
- Réutilisation de 45 ml de muret



Mobilier urbain | I. Ture! Conquestre | I. Ture! pierre natureire | Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! Dora de viole im 0 1.30m | | I. Ture! D

















Travaux de VRD								
Désignation	H.T. €	T.V.A 20.0% €	T.T.C. €					
TRAVAUX PREPARATOIRES	117 138,00 €	23 427,60 €	140 565,60 €					
TERRASSEMENT	158 470,00 €	31 694,00 €	190 164,00 €					
VOIRIES	917 834,25 €	183 566,85 €	1 101 401,10 €					
SIGNALISATION	23 082,00 €	4 616,40 €	27 698,40 €					
EAUX PLUVIALES	94 487,00 €	18 897,40 €	113 384,40 €					
MOBILIER URBAIN	22 725,00 €	4 545,00 €	27 270,00 €					
ESPACES VERTS	122 319,00 €	24 463,80 €	146 782,80 €					
ESSAIS ET DOE	5 400,00 €	1 080,00 €	6 480,00 €					
TOTAL Lot unique	1 461 455,25 €	292 291,05€	1 753 746,30 €					

Construction de la Halle									
	H.T. €	T.V.A 20.0% €	T.T.C. €						
	300 000,00 €	60 000,00 €	360 000,00 €						

Estimation Projet Global (études et travaux) au stade AVP									
Global	1 761 455,25 €	352 291,05 €	2 113 746,30 €						
Aléas au stade AVP	88 072,76 €	17 614,55 €	105 687,32 €						
	H.T. €	T.V.A 20.0% €	T.T.C. €						
Estimation AVP	1 849 528,01 €	369 905,60 €	2 219 433,62 €						





Dánan											
Dépens		Recettes									
MOE	135 261,66 €	Fonds Reconquête	200 000,00€	8,4 %	Subvention						
					obtenue						
Travaux	1 849 528,01 €	Subvention FEDER	569 843,67 €	23,9 %	Subvention						
					demandée						
CSPS	2 252,00 €	Subvention DETR	611 408,00 €	25,7 %	Subvention						
					demandée						
SIEML	300 020,00 €	Prise en charge	203 346,00 €	8,5 %	Prise en						
Effacements		SIEML Effacements			charge						
					validée						
SIEML	95 513,00 €	Prise en charge	18 874,00 €	0,8 %	Prise en						
Eclairages		SIEML Eclairages			charge						
					validée						
		Subvention Fonds	49 185,37 €	2,1 %	Subvention						
		Vert			à demander						
		Subvention Agence	49 185,37 €	2,1 %	Subvention						
		de l'eau			à demander						
		Autofinancement	476 514,93 €	20 %							
TOTAL	2 382 574,67 €	TOTAL	2 382 574,67 €	100 %							





Planning St Florent																											
					_	-	024												25							2026	
	J	F	М	Α	М	_				0	N	D	J	F	М		М	J	125	Α	s	0	N	D	J	2026 F	м
Assainissement	,	r	IVI	A	IVI	J	J	Α	S	0	176	U	,	F	IVI	Α	IVI	,	,	^	3	0	IN.		,	F	IVI
Rue de																											
Bretagne/Commerce																											
Assainissement									\vdash						-	 					\vdash	\vdash	\vdash	\vdash		-	\vdash
place de la Févrière																											
Assainissement					_										-						-	-					\vdash
Rte de Beaupréau																											
Assainissement				-											-												
rte du Marillais																											
Assainissement																											\vdash
Rue Rabelais/ David																											
d'Angers/Bellière																											
Assainissement				-					-												-						\vdash
Rue de la mairie																											
Voirie				-																							
Nord David D'Angers																											
Voirie																											
Rabelais/Sud David																											
D'Angers																											
Voirie																											
Place de la Févrière																											
Sondages archéo									-																		\vdash
place de la Févrière																											
Sieml									-																		$\overline{}$
Effacements Févrière																											
Sieml																											
Eclairage Févrière																	?										
Sieml																											
Rue David d'Angers																											
Enedis (coffret)																											\Box
Rue David d'Angers																											

(sous réserve de l'évolution des travaux MC)

Monsieur Dominique Adam demande s'il avait été question de poser des panneaux photovoltaïques. Monsieur Luc Chauvin lui répond que la question s'était posée mais que le projet était mal positionné pour cela, car il faudrait modifier la structure de la halle.

Monsieur Nicolas Le Labourier remercie pour cette présentation. Il demande s'il est prévu des préinstallations pour avoir des bornes de recharge des véhicules électriques.

Il lui est répondu que des fourreaux sont prévus mais que les bornes seront ailleurs que sur la place en elle-même, pour ne pas inciter au stationnement sur la place.

Monsieur Christophe Jolivet considère que le projet va redonner de la jeunesse à la belle endormie qu'est Saint-Florent. Il souligne que le choix de la couleur beige va correspondre à ce que veulent les Petites Cités de Caractère. Il demande si nous pourrons prétendre à la subvention régionale des Petites Cités de Caractère. Il souligne que la désimperméabilisation prévue rentre tout à fait dans les objectifs des Mauges. Il fait remarquer que l'augmentation des espaces verts va générer de l'entretien et demande comment est envisagée la charge de travail. Cette place constitue l'un des points d'entrée de Mauges-sur-Loire donc doit être très bien entretenue. Enfin, il souligne que l'on reste sur un flux de 8 000 véhicules par jour. L'aménagement prévu est très bien mais cela ne règle pas le problème du flux au niveau du pont.

Monsieur Chauvin lui répond que, même si le nombre de véhicules qui passent ne va pas changer, les aménagements prévus vont tout de même permettre d'apaiser la circulation. La question de l'entretien par les services va être envisagée sous le prisme de la gestion différenciée, et une attention particulière y sera apportée en raison de son statut de point d'entrée de la ville.

Monsieur Eric Peltier demande si le passage intensif des poids lourds est prévu, et notamment si les voies sont assez larges pour permettre le croisement de deux poids lourds ou le croisement de poids lourds avec les vélos. Il considère que l'aménagement d'une piste cyclable au niveau de la remontée du pont est dangereux.

Monsieur Chauvin lui répond que l'aménagement viendra de la rue du commerce et sera sécurisé. En remontant la rue de Bretagne, un aménagement de couleur différente va être fait. La question des vélos et des piétons a été prise en considération, et c'est d'ailleurs pour cela que la zone est limitée à 30 km/h. La sécurité des piétons et des vélos est une priorité, c'est pourquoi il est prévu de casser la vitesse des véhicules pour adoucir la circulation. Monsieur Peltier explique qu'il préfère voir un vélo sur une voie de circulation avec un marquage au sol plutôt qu'un vélo sur une piste cyclable qui longe la route avec un poids lourd.

Monsieur Peltier demande quelle largeur de voirie est prévu pour les croisements. Il ne souhaite pas que soient reproduites les mêmes erreurs que par le passé.

Monsieur Chauvin lui répond qu'il est prévu 5 m 80 de largeur de chaussée. Il est tenu compte de ce qui existe déjà, notamment pour la rue d'Anjou à Montjean-sur-Loire, la rue de la Loire à La Pommeraye. Il est également tenu compte du passage des engins agricoles, encombrants. Cette largeur a été validée par le Département. Il a fallu trouver un compromis.

Monsieur Christophe Jolivet demande si un travail sur la signalétique pour le haut de la ville est prévu, car il s'avère nécessaire en raison du vieillissement des panneaux. Il interroge également le passage des cars scolaires. Vont-ils conserver un lieu d'embarquement et de débarquement au niveau de la place ?

Monsieur Allard lui répond que les cars scolaires feront des arrêts sur la route, ce qui permettra de faire ralentir les véhicules. Il y aura deux marquages à la hauteur des halles. Monsieur Chauvin ajoute que la question de la signalétique est, pour l'heure, prématurée.

Monsieur Pierre-Louis Beaubreuil demande si les places de stationnement sur la rue de Bretagne seront maintenues.

Monsieur Chauvin lui répond que cette zone est en dehors du périmètre des travaux et contribue au ralentissement des véhicules.

Madame Gaëtane Gabory complète en partageant l'expérience de la rue du Mazureau au Marillais : en mettant du stationnement de ce type, cela contribue à faire ralentir les véhicules et représente un aménagement préalable à la zone 30. Le comparatif ne porte pas sur le trafic, qui est bien sûr très différent, mais il s'agit ici de partager sur un type d'aménagement et ses impacts.

B - Décisions

La séance débute à 20h07 avec 42 conseillers et 16 procurations.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du procès-verbal en date du 18 janvier 2024 qui n'amène pas d'observation.

Le procès-verbal du mois de février est rédigé en suivant l'ordre des projets présentés dans le diaporama.

Délibération N°DL 2024 02 001

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

<u>DEMANDE DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE POUR LES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES – LE TERTRE 4 – SFLV</u>

Mme N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, explique qu'un diagnostic d'archéologie préventive a été mené sur l'emprise du projet d'aménagement du Tertre 4 à Saint-Florent-le-Vieil en mars 2022 sur une durée de 3 semaines.

Le rapport de ce diagnostic a été transmis le 21 mars 2023 par l'INRAP, révélant la présence de vestiges archéologiques significatifs consistant en des vestiges protohistoriques stratifiés. Ce constat implique de réaliser des fouilles archéologiques complémentaires sur les terrains cadastrées 276-AH-262 (17 785 m²), 276-AI-58 et 276-AI-72 (Zone 2 – « Occupation Est » d'environ 4 000 m²) avant toute opération d'aménagement sur le secteur du Tertre 4.

La Commune de Mauges-sur-Loire a répondu par courrier, dès réception de ce rapport, pour confirmer son souhait de poursuivre le projet d'aménagement du Tertre 4. La DRAC a ensuite transmis ses prescriptions pour la réalisation des fouilles archéologiques dans le cadre des arrêtés préfectoraux suivants :

- l'arrêté 2023-589 du 5 septembre 2023 (modifiant l'arrêté préfectoral n°2023-199 du 21 mars 2023 sur le terrain 276-AH-262);
- l'arrêté préfectoral n°2023-636 du 6 octobre 2023 sur les parcelles 276-Al-58 et 276-Al-72 (modifiant les arrêtés 2023-588, 2021-318 et 2013-089);
- les Cahiers des charges scientifiques annexés à ces 2 arrêtés.

Sur cette base, une consultation a été menée entre novembre 2023 et janvier 2024 pour la réalisation de fouilles archéologiques complémentaires impliquant des études :

- du mobilier céramique et des terres cuites (architecturales, pesons, plaques foyères, etc.);
- du petit mobilier domestique/ instrumentum (tabletterie, figurine en terre cuite, verre, etc.);
- datations radiocarbone ;
- la possibilité, à la demande de la DRAC, de compléter ces dernières par des études plus poussées sur l'archéobotanique, la faune et la micro-faune, le mobilier métallique dont les monnaies, le petit mobilier domestique / instrumentum, le mobilier lithique et macrolithique.

Le coût de ces fouilles archéologiques est de 450 409,50 €.

Afin de faciliter la conciliation de la préservation du patrimoine archéologique et le développement des territoires, l'État a mis en place le Fonds National pour l'Archéologie Préventive (FNAP). Deux dispositifs permettent de participer au financement de certaines opérations de fouilles archéologiques préventives :

- la prise en charge pour la réalisation de logements, qui peut s'élever de 50 % à 100 % du coût de la fouille :
- la subvention pour les projets ne pouvant pas bénéficier de la prise en charge, qui peut financer jusqu'à 50 % du coût de la fouille.

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment ses objectifs de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant et d'amener des personnes à venir habiter à Mauges-sur-Loire ;

CONSIDÉRANT l'importance du projet d'aménagement du Tertre 4 en raison du manque de terrains urbanisables sur la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil ;

VU les articles R.524-24 et suivants du Code du Patrimoine déterminant les modalités de prise en charge financière par le Fonds National pour l'Archéologie Préventive ;

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement du Tertre 4 vise à réaliser une ZAC dont toutes les parcelles sont destinées à être commercialisées à des particuliers pour la construction de maisons individuelles pour eux-mêmes ou à accueillir des locaux d'habitation et d'hébergement au titre de la politique sociale ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme habitat en date du 21 janvier 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 13 février 2024 ;

Un élu demande où cela amène au niveau du calendrier et voudrait savoir s'il y a un risque de remise en cause du projet.

Il lui est répondu que la réponse suite aux fouilles, peut être donnée jusqu'à deux ans après.

L'élu précise que cette zone devrait être à urbaniser dans le SCOT, mais si ça ne l'était pas il aimerait savoir s'il y a des solutions de secours pour la partie Ouest de Mauges-sur-Loire.

Il lui est répondu qu'il n'y a pas d'autre terrain urbanisable à St Florent-le-Vieil, c'est donc un vrai problème. 450 000 € c'est la fourchette haute des dépenses en fonction des fouilles. Il est donc important de demander des subventions.

Un autre élu demande ce que l'on peut espérer comme subventions sur les 450 000 € et souhaite savoir si les frais seront répercutés sur le prix du terrain.

Il lui est répondu que le maximum va être demandé.

Monsieur le Maire indique qu'il est impossible de dire aujourd'hui comment sera impacté le prix du m².

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	3
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE:

➤ Solliciter le financement du Fonds National pour l'Archéologie Préventive par le biais de la prise en charge, ou à défaut de la subvention, du coût de ces fouilles archéologiques d'un montant de 450 409,50 €.

> Autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches liées à cette délibération.

Délibération N°DL 2024 02 002

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

CONVENTION AVEC LE SIEML POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DU QUARTIER LES CHÊNES - BEAUSSE

Madame N. MOREAU, adjointe de droit à l'Urbanisme, indique qu'il est nécessaire de signer une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIEML pour l'éclairage public du quartier d'habitation Les Chênes à Beausse afin de réaliser les travaux définitifs de ce quartier.

L'avant-projet détaillé du SIEML prévoit une intervention pour la pose des candélabres à hauteur de 21 063,85 € TTC.

CONSIDERANT l'objectif de démarrage des travaux définitifs de Beausse au premier semestre 2024 ;

CONSIDERANT la feuille de route et notamment les objectifs de dynamisation du territoire par un habitat diversifié et d'amener des personnes à venir habiter à Mauges-sur-Loire ;

VU le projet de convention annexé à la présente délibération ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme habitat en date du 21 janvier 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE:

- > Approuver la convention.
- > Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIEML pour l'éclairage public du quartier d'habitation Les Chênes à Beausse.
- > Autoriser Monsieur le Maire à engager les procédures relatives à l'application de ces dispositions.

Délibération N°DL 2024 02 003

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

<u>PAE DES PETITS BOIS GAS A LA POMMERAYE - EXONERATION DE LA PARTICIPATION</u> POUR LES ANNEXES

Madame N. MOREAU, adjointe de droit à l'Urbanisme de Mauges-sur-Loire, rappelle au Conseil Municipal que la commune de La Pommeraye a instauré un Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE), par délibération n°2004-185 en date du 10 novembre 2004, sur le secteur « Les Petits Bois Gas » et fixé le montant de la participation à 150 € par m² de SHON construite (délibération n°2005-067 du 9 mai 2005).

Ces délibérations mentionnaient une fin théorique du 31 décembre 2019 et un programme d'équipements publics achevé à cette même date. Le Code de l'Urbanisme ne précise pas que le délai de réalisation du programme d'aménagement se confond avec sa durée.

Aujourd'hui, seuls trois lotissements ont été autorisés sur le périmètre du PAE ainsi que neuf permis de construire de maisons individuelles. Il reste les parcelles AD 203 et AD 75 non vendues et non construites, mais viabilisées, pour une surface totale 3092 m², donnant la possibilité d'y construire 7 maisons en respectant l'OAP Densité.

En revanche, les sommes récupérées auprès des constructeurs ne peuvent jamais être supérieures au coût des équipements publics financés via ce PAE. Dans le cas contraire, les constructeurs pourraient se retourner contre la commune afin que cette dernière reverse à chacun le trop-perçu en fonction du mode de calcul initial.

Après interrogations auprès des services de la DDT, il n'est pas possible de clôturer ce PAE tant que les terrains ne sont pas tous construits. En effet les propriétaires des terrains déjà construits qui ont supporté une grande part du financement du PAE, pourraient estimer avoir été lésés et engager un contentieux pour obtenir une plus juste répartition. Il est donc conseillé d'attendre que l'ensemble du périmètre du PAE soit construit.

Une délibération n°2007-009 en date du 7 février 2007 exonère les abris de jardin de cette participation. La commune est sollicitée pour des demandes de construction d'annexes aux maisons existantes créant de la surface de plancher engendrant le paiement de la PAE. Les propriétaires, porteurs de projet, et ayant déjà versé la participation demandent à être exonérés de cette participation pour la construction d'annexes dans l'attente de la clôture du PAE.

Le rapport financier (état des dépenses : 198 522,29 € - état des recettes : 194 400,00 €) démontre que le PAE sera forcément équilibré par les dernières constructions sur le périmètre ; toute recette supplémentaire par rapport aux dépenses réalisées impliquerait un remboursement des sommes trop perçues. En conséquence, il est proposé de décider l'exonération du paiement de la PAE pour l'ensemble des annexes aux maisons individuelles.

CONSIDÉRANT la feuille de route de la commune et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 22 janvier 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE:

- ➤ Décider que l'ensemble des annexes aux logements construits sur le périmètre soient exonérées de la participation instituée par le PAE Les Petits Bois Gas ;
- > Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération N°DL 2024 02 004

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC MAUGES COMMUNAUTÉ POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DE PUBLICITE EXTERIEURE, D'ENSEIGNES ET PRE-ENSEIGNES

Madame N. MOREAU, adjointe de droit à l'Urbanisme de Mauges-sur-Loire, rappelle que Mauges Communauté s'est substituée au Syndicat mixte du Pays des Mauges, à la date du 1er janvier 2016 et, ainsi elle exerce pour le compte des communes de Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Evre, Orée-d'Anjou et Sèvremoine, le service d'application du droit des sols, comprenant les missions dont l'énoncé suit : l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols et à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes.

En application des dispositions de l'article R.423-15 du Code de l'urbanisme, ce service est ainsi confié par chacune des communes à Mauges Communauté et une convention détermine les principes et modalités de fonctionnement de cette mission de service public, dont l'autorité ressortie à la compétence du maire, pour la délivrance des actes.

La première convention a été conclue à la date du 1er février 2015. La nouvelle convention en vigueur a été approuvée par délibération communautaire le 15 décembre 2021, prenant désormais en compte le niveau d'utilisation du service ou encore l'allocation de moyens supplémentaires.

L'article 17 de la loi Climat et Résilience (loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets) met fin au pouvoir de substitution et prévoit la décentralisation des compétences de police de la publicité extérieure au profit des Maires à compter du 1er janvier 2024. À cette date, les Maires sont compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire, que leur commune soit ou non couverte par un Règlement Local de Publicité (RLP). Le Préfet de Département n'aura plus de compétences en la matière.

Le service d'instruction mutualisé a la capacité d'absorber les dossiers d'instructions des enseignes, pré-enseignes et publicités instruits par les services de l'Etat instauré par décret n°2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré-enseignes. La convention en vigueur prévoit en son article 2 que le service instruise les telles autorisations sous condition que les communes soient couvertes par un RLP.

Le projet d'avenant n°1 à cette convention prévoit d'instruire les dispositifs d'enseignes, préenseignes et publicité extérieure pour le compte de toutes les communes, y compris celles non couvertes d'un RLP. Aussi, il ajuste la référence au Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet la création du service commun : article L.5211-4-2 en lieu et place de l'article L.5211-4-1.

L'avenant n°1 à la convention est soumis à délibération de chacun des six Conseils Municipaux.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales :

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles R.423-14 et R.423-15 ;

VU la Loi Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové, dite loi ALUR du 24 mars 2014 ;

VU la Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat Résilience, loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n° 2015-103 du 21 décembre 2015, portant création de Mauges Communauté au 1er janvier 2016 ;

VU la convention initiale portant mission d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols et à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes entre le Syndicat Mixte du Pays des Mauges, les communautés de communes et les communes ;

VU le projet d'avenant n°1 annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la feuille de route de la commune et notamment son objectif stratégique de développer les services pour répondre aux besoins des habitants ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Urbanisme-Habitat en date du 22 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- > Approuver l'avenant 1 de la convention.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention.
 Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération N°DL 2024 02 005

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

<u>DEROGATION COEFFICIENT D'IMPERMEABILISATION ILOTS MAINE-ET-LOIRE HABITAT – LA CROIX BLANCHE 2 – SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE</u>

Madame N. MOREAU, adjointe de droit à l'Urbanisme, indique que Maine-et-Loire Habitat demande la possibilité de déroger au coefficient d'imperméabilisation de 45 % imposé par le règlement du lotissement La Croix Blanche 2 à Saint-Laurent-de-la-Plaine.

Une réunion s'est tenue en novembre 2023 entre les services de Mauges-sur-Loire, la maîtrise d'œuvre de la commune en charge des visas hydrauliques de ce quartier, Maine-et-Loire Habitat et leur propre maîtrise d'œuvre afin de travailler sur l'optimisation de l'infiltration de l'eau de pluie à la parcelle sur ces 3 îlots sociaux A, B, C de 620 m², 640 m² et 686 m².

Malgré les différentes solutions apportées (stationnements et circulations perméables, jardins de pluie, massifs drainants...), le coefficient d'imperméabilisation ne peut être respecté du fait de la densité de logements souhaitée sur les parcelles concernées. Toutes les solutions déployées pour améliorer le projet sur ce volet permettent d'atteindre au mieux la valeur de 47 % d'imperméabilisation. Pour pouvoir atteindre l'objectif, il faudrait augmenter les tailles des parcelles concernées de 15 % selon la maîtrise d'œuvre de Maine-et-Loire Habitat.

Aussi, pour concilier l'objectif de densité sur les opérations communales avec celui de gestion intégrée des eaux pluviales, il est proposé de ramener le coefficient d'imperméabilisation de 45 % à 47% pour les îlots sociaux A, B et C.

CONSIDERANT l'absence d'impact sur l'ensemble du quartier La Croix Blanche 2 en cas de dérogation au règlement des eaux pluviales pour les îlots Maine-et-Loire Habitat, selon les informations fournies par le bureau d'études BEVENN, maîtrise d'œuvre de la commune pour les visas hydrauliques ;

CONSIDERANT l'absence d'avis de Mauges Communauté sur le visa hydraulique demandé par la commune dans le cadre de l'aménagement du quartier de la Croix Blanche 2 (pièce considérée comme non exigible à l'instruction des permis de construire);

CONSIDERANT que Mauges Communauté considère que les règles de gestion des eaux pluviales de Mauges Communauté sont respectées dans le cadre de l'instruction des PC des îlots A, B et C concernés ;

CONSIDERANT la feuille de route et notamment les objectifs de dynamisation du territoire par un habitat diversifié et d'amener des personnes à venir habiter à Mauges-sur-Loire ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme Habitat en date du 21 janvier 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
Non	2
Abstention	4
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE:

➤ Accepter cette demande de dérogation pour modifier le coefficient d'imperméabilisation de 45 % à 47 % pour les îlots A, B et C confiés à Maine-et-Loire Habitat, dans le quartier La Croix Blanche 2 à Saint-Laurent-de-la-Plaine ;

 Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches pour concrétiser ces dis 	spositions.

Délibération N°DL 2024 02 006

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

CONVENTION INSTALLATION FIBRE POUR IMMEUBLES COLLECTIFS

Mme N. MOREAU, adjointe de droit à l'Urbanisme, explique que, dans le cadre du déploiement de la fibre optique, le pré-équipement des immeubles existants comptant 4 logements et plus est réalisé gratuitement par Anjou Fibre, à condition de signer une « convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique ».

Pour permettre de signer les conventions pour les immeubles concernés, il est proposé de prendre une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer toutes les conventions entrant dans ce cadre pour des immeubles communaux.

VU la sollicitation de la société Anjou Fibre pour conclure cette convention sur des bâtiments communaux ;

VU la feuille de route politique et notamment les objectifs d'amener des personnes à venir habiter à Maugessur-Loire et d'accompagner la population dans la transformation numérique ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme Habitat Bâtiments du 22 janvier 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- > Approuver les conventions.
- ➤ Autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour tous les immeubles concernés sous propriété communale.

<u>_</u>

Délibération N°DL 2024 02 007

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

MODIFICATION DU REGLEMENT DES AIDES COMMUNALES OPAH / OPAH-RU ET DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION

Madame G. GABORY, élue référente Petites Villes de Demain, rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération a été prise lors de la séance du 14 décembre 2023 pour approuver le règlement d'intervention pour les aides communales complémentaires à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et à l'OPAH-RU (de Renouvellement Urbain).

A l'occasion de cette séance, il a été sollicité l'intégration d'un membre de la minorité municipale au sein de la commission d'attribution des aides communales. Il est donc proposé de modifier la composition de cette commission en ce sens.

En complément, il a été constaté quelques erreurs de rédaction dans le règlement d'intervention, qui pourraient induire des difficultés d'application. Il est donc proposé d'approuver une nouvelle version du règlement qui corrige ces erreurs matérielles sans modifier les dispositions prévues.

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant :

VU le projet de règlement modifié annexé à la présente délibération ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme Bâtiments en date du 22 janvier 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

➤ Approuver la version corrigée du règlement des aides spécifiques mises en place par la Commune de Mauges-sur-Loire dans le cadre de l'OPAH et de l'OPAH-RU de Mauges Communauté.

Approuver la constitution d'une commission d'attribution des aides composée de : J.F. ALLARD, J.C. BLON, G. GABORY, L. MUSSET et N. MOREAU.

Délibération N°DL 2024 02 008

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

CESSION PARCELLES NON BATIES A LA SCI LE VALLON A MONTJEAN-SUR-LOIRE

Madame N. MOREAU, adjointe de droit à l'Urbanisme de Mauges-sur-Loire, indique que la commune est saisie d'une demande d'acquisition des parcelles communales non bâties, situées à l'arrière de la mairie déléguée de Montjean-sur-Loire− 49570 MAUGES-SUR-LOIRE, par la SCI LE VALLON au prix d'un euro (1,00 €).

Cette vente permet de rectifier la limite de parcelle entre le jardin communal situé en contrebas de la mairie et la propriété de la SCI LE VALLON. L'objectif est de mettre la limite de propriété en continuité du mur existant, afin d'assurer la sécurité des passants et du riverain à la suite de l'effondrement d'une partie de sa propriété. La SCI LE VALLON prend à sa charge les frais liés à cette vente. La commune s'engage quant à elle à réaliser la clôture de séparation.

Un document d'arpentage et un plan de division ont été établis par Monsieur Julien SEYDOUX, géomètre à Montrevault-sur-Evre, le 11/10/2023.

CONSIDÉRANT l'avis des domaines en date du 13 juillet 2023 estimant la valeur du bien à cinq euros (5,00 €) le mètre carré ;

CONSIDÉRANT la proposition d'acquisition des parcelles communales cadastrées 212 AL 1092, 212 AL 1094 et 212 AL 1096, d'une surface totale de de 152 m², situées dans le jardin communal en contrebas à l'arrière de la mairie déléguée de Montjean-sur-Loire au prix d'un euro (1,00 €) ;

CONSIDÉRANT l'absence de possibilité pour la commune de valoriser cet espace et l'objectif partagé par la Commune et la SCI LE VALLON d'assurer la sécurité des usagers du jardin public ;

CONSIDÉRANT la feuille de route de la commune et notamment son objectif stratégique de proposer un cadre de vie sécurisant :

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Urbanisme en date du 19 juin 2023 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- ➤ Céder les parcelles communales cadastrées 212 AL 1092, 212 AL 1094 et 212 AL 1096, d'une surface totale de 152 m², situées à l'arrière de la mairie sur la commune déléguée de Montjean-sur-Loire, d'une superficie totale de 152 m², au prix d'un euro (1,00 €) à la SCI LE VALLON, représentée par Monsieur Daniel Roux demeurant au 13 place du Vallon Montjean-sur-Loire 49570 MAUGES-SUR-LOIRE et Monsieur Antoine Roux demeurant au 15 Holzstrasse 3504 Niederhünigen canton de Berne en Suisse.
- > Préciser que les frais annexes (bornage, frais notariés) seront à la charge de l'acquéreur.
- > Préciser que la commune prendra à sa charge la réalisation de la clôture de séparation.
- ➤ Préciser que l'acte notarié sera reçu auprès de l'étude notariale THEBAULT/VERONNEAU, notaires à La Pommeraye 49620 MAUGES-SUR-LOIRE.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération N°DL 2024 02 009

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

CONVENTION OPERATIONNELLE GEPU AVEC MAUGES COMMUNAUTE

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint à la Voirie et au Cadre de Vie, rappelle qu'une convention cadre définissant le système de gestion des eaux pluviales urbaines a été signée avec Mauges Communauté.

La délibération du 22 juin 2023 autorisant la signature de cette convention précisait que les détails des modalités opérationnelles seraient précisés par une convention opérationnelle pour chaque commune.

Pour Mauges-sur-Loire, le patrimoine recensé représente :

- 347 km de tronçons enterrés d'eaux pluviales et 67 km à ciel ouvert ;
- 2830 regards;
- 54 bassins de rétention, dont 38 restant à la charge de la commune pour l'entretien des espaces verts, compte tenu de leur vocation paysagère.

La convention opérationnelle détaille le niveau d'entretien, les procédures et les contreparties financières pour chacun des ouvrages concernés.

CONSIDERANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 13 décembre 2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	1
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- > Approuver le projet de convention.
- > Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération N°DL 2024 02 010

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

CONVENTIONS DE SERVITUDE ENEDIS, LA POMMERAYE

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint à la Voirie et au Cadre de Vie, indique que dans le cadre d'un renforcement de ligne électrique, Enedis a besoin d'implanter deux poteaux sur les parcelles communales G 0229 et G 1645, autour du giratoire de la course de côte à La Pommeraye. Il est donc nécessaire d'établir des conventions de servitude.

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant» ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Voirie et Cadre de Vie en date du 13 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver les conventions.
- > Autoriser Monsieur le Maire à signer ces deux conventions.

Délibération N°DL 2024 02 011

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

MISE A JOUR AP/CP 2700 AMENAGEMENT RUE CROIX ROUGE BOTZ-EN-MAUGES

Monsieur L CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose au Conseil Municipal que les aménagements de la rue de la Croix rouge à Botz-en-Mauges, nécessitent une mise à jour de l'AP/CP, en complément de la délibération 2023-03-27.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit :

Autorisation de programme	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Crédit de paiement 2023	Subvention
579 056.67€	519.20	8 537.47	0€	533 848.07 €	36 151.93	-

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

> Autoriser le programme des travaux d'aménagement selon le tableau suivant :

Autorisation de	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédit de	Subvention
programme			2021			paiement 2024	
567 904.43€	519.20	8 537.47	0€	533 848.07 €	23 477.90	1 521.79	,

Délibération N°DL 2024 02 012

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

MISE A JOUR AP/CP 2727 AMÉNAGEMENT ABORDS PLACE DE LA FEVRIERE SAINT-FLORENT-LE-VIEIL

Monsieur L.CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose au Conseil Municipal que les aménagements de la rue David d'Angers à Saint-Florent-le-Vieil, nécessitent une mise à jour du montant de l'AP/CP et de son phasage, en complément de la délibération 2023-03-20.

Les estimations initiales du projet, réalisées en 2021, doivent être actualisées pour tenir compte de l'augmentation des prix des matériaux et du périmètre du projet.

Par ailleurs, la collectivité est engagée dans une démarche de transition écologique et prévoit de nouvelles orientations d'aménagement pour ce projet, notamment :l

- · des stationnements infiltrants et végétalisés ;
- la gestion des eaux pluviales dans les espaces verts avec système drainant ;
- une désimperméabilisation de l'espace à hauteur de 45% avec plus de plantations ;
- plus d'arbres pour lutter contre les îlots de chaleur urbains.

Il est également nécessaire de modifier le phasage des travaux pour tenir compte des autres projets en cours, notamment les travaux d'assainissement réalisés par Mauges Communauté et l'aménagement de la place de la Févrière.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit :

Autorisation de	Crédit de	Crédit de paiement	Subvention
programme	paiement 2023	2024	
300 000.00 €	75 000.00 €	225 000.00 €	-

CONSIDERANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 24 janvier 2024 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

Autoriser le programme des travaux d'aménagement selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Réalisé en 2023	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
454 474,42	2 581,20	222 418,80	229 474,42	80 395,00

Délibération N°DL 2024 02 013

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

MISE A JOUR AP/CP 2713 RUE NATIONALE A MONTJEAN-SUR-LOIRE

Monsieur L.CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose au Conseil Municipal que les aménagements de la rue Nationale à Montjean-sur-Loire, nécessitent une mise à jour de l'AP/CP, en complément de la délibération 2023-03-23. Les études de Maîtrise d'œuvre étant en cours, la programmation des travaux est à prévoir en 2024.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit :

Autorisation	Réalisé de	Crédit de	Crédit de	Crédit de	Crédit de	Subvention
de	2019 à	paiement	paiement	paiement	paiement	
programme	2021	2022	2023	2024	2025	
1 151 039.18	83 662.37	170 574.88 €	28 044.53	468 757.40	400 000.00	-

CONSIDERANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 24 janvier 2024 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Un élu demande quelle tranche de la rue Nationale est incluse dans cette APCP (du bourg aux Moines au complexe sportif) et il aimerait savoir si la modification du carrefour et le fait de le fluidifier sont inclus.

Il lui est répondu que la sécurisation démarre au niveau du stade et jusqu'au parking qui se trouve sur la droite au carrefour.

L'élu demande si cela inclut un rond point avec des céder le passage pour fluidifier la circulation.

Il lui est répondu que non car cela s'arrête à la sortie du parking acquis qui va devenir public.

Un autre élu fait remarquer que les travaux de Montjean-sur-Loire risquent de tomber en même temps que ceux de St Florent-le Vieil.

L'élu lui répond qu'il faut s'assurer que la circulation est possible pour traverser la Loire. Les travaux sont prévus pour le moment en route fermée en septembre/octobre et en alternée en novembre. Il est donc tenu compte des travaux du secteur Ouest et de la rue Nationale.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
Non	3
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE:

> Autoriser le programme des travaux d'aménagement selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Réalisé de 2019 à 2021	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
1 151 039,18	83 662,37	170 574,88	4 084,80	650 000,00	242 717,13	

Délibération N°DL 2024 02 014

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

CREATION AP/CP 2732 SCHEMA DIRECTEUR DEFENSE INCENDIE

Monsieur L CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose au Conseil Municipal que les études pour le schéma directeur de défense incendie vont être lancées et s'échelonneront sur 2024 et 2025. La mise en place d'un AP/CP est donc nécessaire.

CONSIDERANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 24 janvier 2024 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE:

> Autoriser le programme des étude selon le tableau suivant :

Þ

Autorisation	Crédit de	Crédit de	Subvention
de	paiement	paiement	
programme	2024	2025	
60 000.00	40 000.00 €	20 000.00	-

Délibération N°DL 2024 02 015

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

CREATION AP/CP 2733 RUE NATIONALE LE MESNIL-EN-VALLEE

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose au Conseil Municipal que les études du projet d'aménagement de la partie centrale de la rue Nationale au Mesnil-en-Vallée, vont démarrer en 2024. Cela nécessite la mise en place d'une AP/CP.

CONSIDERANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 24 janvier 2024 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	2
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

> Autoriser le programme des études d'aménagement selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
60 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	-

Délibération N°DL 2024 02 016

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

MISE A JOUR AP/CP 3003 LIAISON DOUCE DE LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT A ST FLORENT-LE-VIEIL

Monsieur L.CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose au Conseil Municipal que les aménagements de la Liaison douce entre La Chapelle-Saint-Florent et Saint-Florent-le-Vieil, nécessitent une mise à jour de l'AP/CP, en complément de la délibération 2023-12-14. Les études de Maîtrise d'œuvre étant en cours, la programmation des travaux est à prévoir en 2024 et 2025.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit :

Autorisation de	Réalisé 2022	Crédit de paiement	Crédit de	Subvention
programme		2023	paiement 2024	
250 702,00 €	1 842,00 €	20 000,00 €	228 860,00 €	149 494,00 €

CONSIDERANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 24 janvier 2024 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

> Autoriser le programme des travaux d'aménagement selon le tableau suivant :

_						
>	Autorisation de	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédit de	Crédit de	Subvention
	programme			paiement 2024	paiement 2025	
	250 702 00 €	1 842 00 £	2 880 00 €	115 980 00	130 000 00	149 494 00

Délibération N°DL 2024 02 017

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

<u>CPRA SAINT-FLORENT-LE-VIEIL – TRAITEMENT DES DEMANDES D'AVANCE DE</u> TRESORERIE

Monsieur J. BESNARD, adjoint en charge de l'Economie, des Commerces de proximité, de l'Artisanat et de l'Agriculture, rappelle que des travaux ont débuté en novembre 2023 sur la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil. Les commerçants sont autorisés à solliciter des indemnisations et avances de trésorerie pour cette opération d'aménagement.

Un commerçant, l'HOSTELLERIE DE LA GABELLE, a déposé une demande d'avance de trésorerie pour les mois de novembre et décembre 2023, ainsi que janvier 2024. Il convient de donner une réponse à sa demande. La commission, après étude des chiffres fournis par le commerçant et attestés par son expert-comptable, a donné un avis favorable à l'avance de trésorerie remboursable sollicitée par l'HOSTELLERIE DE LA GABELLE d'un montant total de 10 000 € pour l'ensemble de la période sollicitée.

CONSIDERANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de développer l'économie locale et de proximité ;

CONSIDERANT le périmètre et les dates définis par la délibération n°2024-01-11 du 18 janvier 2024 ;

CONSIDERANT l'avis rendu par la commission permanente de règlement à l'amiable en date du 15 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	2
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE:

> Approuver la convention.

- Cotroyer l'avance de trésorerie remboursable à l'HOSTELLERIE DE LA GABELLE de 10 000 € pour la période allant du 1er novembre 2023 au 31 janvier 2024 ;
- > Autoriser le Maire à signer la convention relative à l'octroi de cette avance et les documents s'y afférant.

Délibération N°DL 2024 02 018A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

CESSION D'UN LOCAL SITUE 8 AVENUE DU 11 NOVEMBRE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAYE

Monsieur J. BESNARD, adjoint à l'Economie, rappelle que le local situé 8 avenue du 11 novembre sur la commune déléguée de La Pommeraye était occupé par EUROMASTER via un bail dérogatoire. L'entreprise EUROMASTER a libéré les lieux le 30 novembre 2023.

Depuis le 1er janvier 2024, un nouveau bail dérogatoire a été signé avec l'entreprise GODIN Frères.

Monsieur J. BESNARD indique que Monsieur le Maire est en possession d'une offre d'achat d'un montant de 75 000,00 € de la part de la SCI JMS dont le gérant est Monsieur Julien MARY.

Sur l'assiette foncière de ce bâtiment est également implanté un pylône supportant une installation radioélectrique régie par convention avec PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES. L'acquéreur achète la parcelle incluant l'antenne.

Les services des Domaines, sollicités pour avis, ont estimé la valeur du bien à 95 000,00 € avec une marge d'appréciation de 15%.

CONSIDERANT la feuille de route de la commune et notamment son objectif stratégique de développer l'activité économique locale et de proximité ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Economie en date du 8 janvier et du 6 février2024;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE:

- Céder l'immeuble cadastré AC 162, situé 8 avenue du 11 novembre sur la commune déléguée de La Pommeraye, au prix de 75 000,00€ net vendeur à la SCI JMS représentée par Monsieur Julien MARY, domicilié 2 ZI La Guimonière – La Pommeraye 49620 MAUGES SUR LOIRE.
- > Préciser que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.
- ➤ Préciser que l'acte notarié sera reçu auprès de l'étude notariale LEBLANC-PAPOUIN Simon, notaire à 39 rue de la Loire, La Pommeraye 49620 MAUGES SUR LOIRE.
- > Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération N°DL 2024 02 019

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

OCTROI AVANCE DE TRESORERIE A L'ASSOCIATION « UN VILLAGE UN MOULIN »

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, indique que l'association « Un village un moulin » s'emploie au travers d'animations pédagogiques et d'évènements festifs autour du Moulin de l'Epinay (La Chapelle-Saint-Florent) à perpétuer et à transmettre l'histoire de la meunerie, les savoir-faire et les traditions du territoire. Elle participe à l'animation de Mauges-sur-Loire et à l'attractivité touristique.

Un point de situation a été fait en octobre 2023 sur le bilan de la saison et les orientations de l'association. Malgré un travail en cours de restructuration du projet de l'association, cette dernière n'avait plus de fonds à la fin de l'année 2023 et envisageait de demander un prêt à sa banque, tandis que des frais étaient déjà engagés pour le début de l'année.

Ainsi, afin d'anticiper les besoins en trésorerie sur le premier semestre 2024 et pour soutenir l'association qui emploie trois équivalents temps plein, l'association « Un village un moulin » sollicite l'avance d'une partie de la subvention de contribution au financement global de son activité de 2024, soit 20 000€ sur les 36 000€ qui ont été demandés.

Au regard du débat, il est proposé, avec l'accord du Conseil Municipal, de transformer la proposition d'avance de subvention en avance de trésorerie remboursable avec une convention.

Il sera demandé à l'association de prévoir un plan prévisionnel sur 3 ans pour voir si les moyens financiers du Moulin remontent sur les années à venir.

CONSIDERANT la feuille de route, notamment les objectifs stratégiques de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur et de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme ;

VU la délibération n°2022-12-06 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2022 accordant une aide exceptionnelle et une avance de subvention au Moulin de l'Epinay;

VU l'avis favorable de la commission tourisme en date du 22 janvier 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	34
Non	14
Abstention	10
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- ➤ Approuver le versement d'une avance de trésorerie remboursable de 20 000€ à l'association « Un village un moulin » pour l'année 2024.
- > Autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent au mandatement de cette aide.

Délibération N°DL 2024 02 020

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

CONVENTIONS DIVERSES ET TARIFS BOUTIQUE CAP LOIRE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, indique que le parc d'activités Cap Loire a tissé de nombreux partenariats depuis son ouverture et qu'il convient de les pérenniser pour continuer à travailler en réseau avec les acteurs locaux.

Le parc Cap Loire travaille également en réseau avec les acteurs locaux, notamment avec Jean-Patrick DENIEUL, gérant du bateau « *La Ligériade II* », et l'office de tourisme Ôsez Mauges. Ôsez Mauges propose de commercialiser un pass pour les adultes permettant l'accès à l'escape game de Cap Loire et à la balade en bateau à bord de la *Ligériade II* au tarif de 26€.

Ainsi, Cap Loire appliquera le tarif suivant :

Pass adulte (à partir de 10 ans) : 13.00 € (au lieu de 14.00 €)

De plus, il est proposé de renouveler la convention avec Gîtes de France Anjou qui permet aux hébergeurs de ce label de proposer à leurs clients une entrée à tarif réduit pour un adulte (hors animations et escape game).

Enfin, V. DUBILLOT précise qu'une boutique est gérée par la commune au sein des locaux de Cap Loire depuis 2020. Elle propose des produits mettant en avant les savoir-faire, le patrimoine et l'histoire locale : produits du terroir, livres, cartes postales, gadgets et maquettes. Des rafraîchissements et des collations à consommer sur place sont également proposés aux visiteurs du parc.

Pour la saison 2024, il convient de faire évoluer les produits qui seront proposés à la vente – en fonction notamment du bilan des ventes sur la saison 2023 – et de valider les tarifs qui seront appliqués.

Il est précisé que plusieurs produits sont proposés à la vente sous la forme d'un dépôt – vente. Pour tous ces articles, Cap Loire prend une marge conformément aux conventions annexées à la présente délibération.

Les fournisseurs concernés sont :

- la société Images de Loire ;
- la SCEV Domaine des Coteaux de Montjean-sur-Loire ;
- la brasserie artisanale La Moustache à Chalonnes-sur-Loire.

Pour les autres produits vendus dans la boutique, la commune fixe librement les prix de vente en fonction du type de produit proposé et des tarifs constatés dans des boutiques similaires.

Les tableaux ci-dessous précisent l'ensemble des produits proposés en boutique et les tarifs appliqués.

LISTE DES PRODUITS VENDUS EN BOUTIQUE ET PRIX DE VENTE APPLIQUES

				Nouveauté 2024	
	Foumisseurs	Désignation	Prix d'achat	Prix de vente	Marge
F	Flammarion	La tortue qui respirait par les fesses	8,80€	12€	3,20 €
F	Kaléidoscope	Bebert l'escargot	10,80€	12,70€	1,90 €
c	Corsaire edition	Les heures de la grande marine de Loire	9,80€	14,00€	4,20 €
C	Corsaire edition	L'aventure de la marine de Loire	13,86€	19,80€	5,94 €
C	Corsaire edition	les jeux de la Loire	10,43€	14,90€	4,47 €
(Corsaire edition	Contes et récits des bords de Loire	11,20€	16,00€	4,80 €
C	Corsaire edition	Les 100 coups de cœur - la loire	13,93€	19,90€	5,97 €
	Corsaire edition	Vivre la Loire	13,93€	19,90€	5,97 €
Livres	Geste Edition	Histoire de la Loire	3,67€	4,90 €	1,23 €
C	Geste Edition	L'anjou au fil du temps	11,92€	15,90€	3,98 €
I	Image de Loire	"l'instant"	17,60€	22,00€	4,40 €
r	Dominique Drouet	La Loire de mon père	27,00€	38,00€	11,00 €
E	Emmanuel Brouard	Histoire de la marine avant l'industri	25,20€	36,00€	10,80 €
C	Geste Edition	Guide oiseaux PDLL	5,18€	6,90€	1,72 €
C	Geste Edition	Apéro, jeu Anjou	6,18€	7,90 €	1,72 €
lī.	La petite boîte	La Loire des îles et des hommes	4,42€	6,00€	1,58 €
1	Dam	bateau baudruche	4,17€	6,00€	1,83 €
ī	Dam	boîte loupe	3,29€	5,00 €	1,71 €
ī	Dam	téléscope pirate	5,46€	8,50 €	3,04 €
ī	Dam	bateau origami plastique UNITE	4,02€	7,00€	2,98 €
ī	Dam	bateau origami plastique pack de 3	12,08€	20,00€	7,92 €
ī	Dam	Origami poisson	2,74€	5,50€	2,76 €
ī	Dam	tube bulle de savon	1,65€	3,00€	1,35 €
ī	Dam	shooter coccinelle	0,47€	1,50€	1,03 €
1	Dam	porte clé boussole	2,39€	6,00€	3,61 €
1	Dam	jumelles	10,07€	15,00€	4,93 €
ī	Dam	stylo bille poisson	2,40 €	4,50€	2,10 €
E	Pia	Saumon	4,74€	8,50€	3,76 €
-	Pia	Cygne	5,67€	10,00€	4,33 €
	Pia	Peluche castor	4,20€	10,00€	5,80 €
H	Pia	Peluche loutre	5,94€	10,00 €	4,06€
F	Pia	Peluche hérrisson	3,95€	7,00€	3,05 €
-	Cap Loire	Cadre pour papier recyclé	3,55 €	4,00€	4,00 €
-	Cap Loire	Confection atelier		1,00 €	.,55 0
H	Cap Loire	Confection atelier		1,50 €	
H	Cap Loire	Confection atelier		2,00€	
-	Gulf stream edition	steme Montjean	0,10€	1,00€	0,90 €
	Mme Réthoré	Le retour au port	0,86€	1,30€	0,44 €
H	Mme Réthoré	La Montjeannaise	0,86€	1,30 €	0,44 €
ī	Image de Loire	carte postale	0,75€	1,50€	0,75 €
Cartes postales	Osez Mauges	Montjean 10x15 cm (2 modèles)	0,84 €	1,20€	0,36 €
	035200863	Montjeannaise - méditation	2,36€	2,50 €	0,14 €
F	Elizabeth WOOD MORGAN	Cap Vert - méditation	2,36 €	2,50 €	0,14 €
	Les petites buffeteries	Stylo	1,55 €	2,50 €	0,95 €
H	Les petites buffeteries		0,35€	1,00 €	0,65 €
H	Les petites buffeteries	crayon papier		7,50 €	3,24 €
F	Les petites buffeteries	mug autocollant	4,26 € 0,95 €	1,50 €	0,55 €
H	Les petites buffeteries		0,95 €	4,00 €	2,21 €
Goodies -	Les petites buffeteries	Porte clé bois montjeannaise		5,00 €	2,21 €
-	ees peares surreceives	Porte clé decoupe	2,39€	4,00 €	2,01 €
-			1,86€	4,00 €	2,14 €
l l					2,14 €
<u>.</u>	Les netites huffeteries	magnet cap loire	1,86€		
H	Les petites buffeteries Osez Mauges	magnet cap loire magnet I love Montjean magnet montjean	1,86 €	4,00 €	2,14 € 2,72 €

Alimentaire				
Fournisseurs	Désignation	Prix d'achat	Prix de vente	Marge
Delaunay	Anjou rouge	4,59 €	6,00€	1,41€
Delaunay	Cabernet d'Anjou	4,41 €	6,00€	1,59€
Delaunay	Crémant Loire blanc	6,39 €	8,50 €	2,11€
Delaunay	Jus de pomme	2,43 €	3,00€	0,57€
Le fumoir	Rilettes	4,09	6,50 €	2,41€
Brasserie Chalonnes	Bierre Chanvre	2,5	3,5	1,00€

ESPACE GOURMAND

Il est enfin proposé de valider des tarifs de vente de produits à consommer sur place.

	Désignation	Prix d'achat	Prix de vente	Marge
Boissons chaudes et rafraîchissements	café	0,60€	1,20 €	0,60€
	Grand café	0,80€	2,00€	1,20€
	thé/tisane	0,10€	1,20 €	1,10€
	jus de fruit 20 cl (en brique)	0,37€	1,50 €	1,13€
	sirop à l'eau		1,00 €	
	bouteille eau 1,5 l		1,00 €	
	Eau minérale gazeuse (perrier 25cl)	0,37€	1,50 €	1,13€
Biscuits, chips et friandises	Soda 33 cl	0,47 €	2,00€	1,53€
	sucette	0,12 €	0,50 €	0,38€
	madeleine	0,13 €	0,50 €	0,37€
	Barre de céréales	0,50€	1,00 €	0,50€
	compote / pom'pote	0,29€	1,00 €	0,71€
	Petite chips	0,21 €	0,50 €	0,29€
	Sachet de cacahuètes	0,50€	1,00 €	0,50€
	Grand Sachet de bonbons	0,35 €	1,00 €	0,65€
Glaces et sorbets	Petit sachet de bonbons		0,50 €	
	Glace sorbet 1		0,80 €	
	Glace sorbet - glace à l'eau		1,00 €	
	Glace sorbet 3		1,50 €	
	Cône 1		1,80 €	
	Cône 2 - cone vanille	0,54 €	2,00€	1,46€
	Batonnet 1 magnum amande	0,60€	2,50 €	1,90€
	Batonnet 2		2,50 €	
	Petit pot	0,22 €	1,20 €	0,98€

CONSIDERANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur ;

VU la délibération n°2023-03-12 du Conseil Municipal en date du 16 mars 2023 validant les conventions de partenariat de Cap Loire ;

VU la délibération n°2023-03-15 du Conseil Municipal en date du 16 mars 2023 modifiant les tarifs de la boutique de Cap Loire et validant les conventions de dépôt – vente ;

VU les avis favorables de la commission Tourisme en date des 22 et 25 janvier 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
-----	----

Non	2
Abstention	3
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver les conventions de partenariat avec :• Ôsez Mauges et Jean-Patrick DENIEUL.
- > Gîtes de France Anjou.

> Approuver les conventions de dépôt-vente avec :

- > · la société Images de Loire.
- > la SCEV Domaine des Coteaux de Montjean-sur-Loire.
- ➤ la brasserie artisanale La Moustache à Chalonnes-sur-Loire.

➤ Approuver les tarifs de la boutique Cap Loire pour la saison 2024.

> Autoriser le Maire ou son représentant à signer les convention de partenariat et de dépôt-vente, ainsi que toutes pièces y afférent.

Délibération N°DL 2024 02 021

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE DES EDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, fait part de l'attribution d'une subvention d'un montant de 762 € par la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) au bénéfice de l'école de musique pour l'année scolaire 2023/2024, en vue de l'achat de partitions.

Une convention définit les conditions d'octroi de l'aide financière allouée par la SEAM.

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

CONSIDÉRANT la décision de la SEAM d'attribuer une subvention d'un montant de 762 € au bénéfice de l'école de musique de Mauges-sur-Loire ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, en date du 22 janvier 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE:

- > Approuver la convention.
- Autoriser le Maire à signer la convention définissant les conditions d'octroi de l'aide financière allouée par la SEAM.

Þ

Délibération N°DL 2024 02 022

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

PARTICIPATION SCOLAIRE ELEVE SCOLARISE EN CLASSE ULIS A ANGERS

Madame A. ROBICHON, adjointe aux Affaires Scolaires, indique que, pour l'année 2023/2024, la Ville d'Angers a recensé un élève domicilié à Mauges-sur-Loire et scolarisé à l'école Nelson MANDELA en classe ULIS. Conformément à l'article L 212-8 du code de l'éducation, la Ville d'Angers demande la participation de la Commune de Mauges-sur-Loire aux frais de scolarisation de cet enfant comme suit :

Année 2023/2024 : 1 élève x 414 € = 414 €

VU l'avis favorable de la commission en date du 11 janvier 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 16 janvier 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la participation aux frais de scolarisation d'un enfant résidant sur la Commune de Mauges-sur-Loire et scolarisé à l'école Nelson MANDELA de la Ville d'Angers pour un montant total de 414 € au titre de l'année scolaire 2023/2024 ;
- > Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Délibération N°DL 2024 02 023

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

EHPAD LE HAVRE LIGERIEN AVENANT 6

Madame C. MONTAILLER, adjointe en charge du Social, Santé, Gérontologie, explique au Conseil Municipal que l'EHPAD « Les Ligériennes », gestionnaire de l'EHPAD « Le Havre Ligérien », a alerté Maine-et-Loire Habitat sur un budget très contraint lié principalement à l'inflation et aux charges de personnel qui viennent gréver l'équilibre budgétaire de l'établissement. Pour pallier à ces difficultés, le gestionnaire a sollicité auprès de Maine-et-Loire Habitat un moratoire de 3 ans (2023, 2024 et 2025) sur le versement de la provision pour travaux qui s'élève annuellement à 101 134,31 €.

Le Plan Stratégique de Patrimoine ne prévoit pas de travaux d'ampleur avant 2030. Soumis aux obligations du décret tertiaire, le gestionnaire a mis en œuvre un plan d'actions permettant d'ores-et-déjà d'atteindre 25 % d'économies d'énergies sur les 30 % demandés à l'horizon 2030. Le solde de provision pour travaux (458 000 € au 31 décembre 2022) permettra par ailleurs d'assurer l'entretien courant, l'ensemble des contrôles obligatoires et de couvrir également d'éventuels aléas.

Dans ces conditions, le moratoire de 3 ans permettra au gestionnaire de retrouver une plus grande souplesse dans son budget. A l'issue de cette période, la provision pour travaux reprendra progressivement.

Maine-et-Loire Habitat a délibéré le 21 novembre 2023, validant :

- le moratoire de 3 ans sur le versement de la provision ;
- une reprise progressive avec un taux de provision fixé à 0,5 % en 2026, 0,7 % en 2027, 0,9 % en 2028, pour atteindre son niveau d'origine de 1 % en 2029.

La commune étant garante de la redevance et signataire à ce titre de la convention de gestion, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour régulariser cette décision par voie d'avenant.

CONSIDÉRANT l'axe « Bien vivre ensemble » de la feuille de route et notamment son objectif stratégique d'adapter en permanence le schéma gérontologique ;

VU l'avis favorable de la commission social-santé-gérontologie du 29 janvier 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février ;

Madame Claudie Montailler, élue intéressée, ne prend pas part au vote. Madame Yvette Dessèvre, ayant le pouvoir de Monsieur Bruno Rochard, élu intéressé, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	2
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

➤ Approuver l'avenant n°6 à la convention de gestion qui prévoit notamment le moratoire de 3 ans sur le versement de la provision, suivi d'une reprise progressive du taux de provision à partir de 2026 jusqu'en 2028 ;

Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

) }

7

Délibération N°DL 2024 02 024

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

SUBVENTION ASSOCIATION SAINT LAURENT S'ACTIVE

Monsieur F. JOLIVET, adjoint à la Proximité Vie Associative, indique que l'association St Laurent S'active a sollicité la commune pour demander une subvention exceptionnelle.

Cette demande de subvention pour un montant de 126,91€ a pour objectif de régler les créances restantes pour la clôture de l'association.

F. JOLIVET rappelle que la commune n'est pas dans l'obligation de régler les dettes d'une association.

VU l'avis défavorable de la commission du 11 décembre 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 9 janvier 2024,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	47
Non	4
Abstention	7
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

➤ Valider la subvention de 126,91€, pour aider l'association dans le versement de ses dernières créances,

Délibération N°DL 2024 02 025

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

<u>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EXPOSITION "HISTOIRE, SPORT ET</u> CITOYENNETE" AVEC LA CASDEN

Monsieur F. JOLIVET, adjoint en charge de la Proximité, de la Communication, de la Participation citoyenne et de la Vie associative, présente au Conseil Municipal le projet de convention avec la CASDEN pour la mise à disposition de l'Exposition « Histoire, Sport et Citoyenneté ».

La commune de Mauges-sur-Loire et la CASDEN se sont rapprochées afin de proposer l'exposition "Histoire, sports et Citoyenneté" dans les structures de la commune. Cette exposition pourra également être proposée aux écoles primaires du territoire.

Cette exposition a pour objectif de promouvoir les valeurs de la citoyenneté à travers le sport, et de diffuser les valeurs de l'olympisme auprès des habitants.

Ce partenariat est soumis à la signature d'une convention de partenariat à titre gracieux, pour l'année 2024.

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la feuille de route municipale, et notamment l'objectif de favoriser une communication proche du citoyen et des agents, concrète, permanente et innovante ;

CONSIDERANT l'objectif d'accompagner une politique sportive dynamique de ladite feuille de route ;

VU l'avis favorable de la commission Proximité – Communication du 22 janvier 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	1
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention avec la CASDEN pour la mise à disposition de l'Exposition « Histoire, Sport et Citoyenneté »;
- Autoriser le Maire à signer ladite convention.

Délibération N°DL 2024 02 026

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

CONSTRUCTION D UN MULTI ACCUEIL ET EXTENSION DE LA PERISCOLAIRE - LA POMMERAYE

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux Ressources Humaines, Affaires Juridiques et Marchés Publics, rappelle au Conseil Municipal que le multi-accueil de La Pommeraye devenu vétuste, nécessite également des adaptations en termes de fonctionnalités et de besoins. Par ailleurs, l'augmentation de la fréquentation de l'accueil périscolaire nécessite une adaptation de la capacité d'accueil par une extension du bâtiment existant. Le cabinet CUB ARCHITECTURE a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre, afin de coordonner les entreprises sur les 20 lots qui travailleront sur ce projet. L'estimation de ce marché de travaux, au moment de la phase du dossier de consultation des entreprises est de 1 819 000,00 € HT.

119 offres ont été reçues, dont une considérée comme étant hors délais. Sur présentation de l'analyse des offres, le groupe de travail a formulé un avis le 23 janvier 2024 sur l'attribution des 20 lots.

VU le Code de la commande publique ;

VU l'avis du groupe de travail du 23 janvier 2024 sur l'attribution des 20 lots ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE:

- ➤ Attribuer les vingt lots du marché « Construction d'un multi-accueil et extension de la périscolaire Commune déléguée de La Pommeraye » , comme annexé à la présente délibération.
- > Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché.

Délibération N°DL 2024 02 027

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge des Ressources Humaines, propose de procéder à une modification du tableau des effectifs comme indiqué dans le tableau en annexe.

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	1
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE:

> Accepter de modifier le tableau des effectifs conformément au tableau présenté en annexe.

Délibération N°DL 2024 02 028

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

CREATION DE POSTES NON PERMANENTS

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge des Ressources Humaines, propose de créer les postes non permanents comme indiqué dans le tableau en annexe.

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février 24 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	1
Abstention	3
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

> Accepter de créer les postes non permanents conformément au tableau présenté en annexe.

Délibération N°DL 2024 02 029

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

CONVENTION AVEC LE SIEML POUR L'AIDE A L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE REGULATION DE CHAUFFAGE DANS LA SALLE LEDUC A MONTJEAN-SUR-LOIRE

Madame M.C. LE GAL, adjointe en charge de la Transition Écologique, rappelle au Conseil Municipal que le SIEML accompagne, depuis plusieurs années, les collectivités de Maine-et-Loire pour la transition énergétique, en particulier dans l'efficacité de leurs bâtiments.

Le programme d'aides à l'investissement BEE 2030 cible les projets de rénovation performants et d'installation d'énergies renouvelables thermiques pour le chauffage de leurs bâtiments. Le SIEML apporte ainsi son soutien financier aux projets de rénovation thermique de bâtiments existants et d'installations d'énergies renouvelables thermiques.

La commune a présenté au SIEML son projet de régulation du système de chauffage dans la salle Leduc, à Montjean-sur-Loire. Il s'agit de modifier le système de chauffage, pour qu'il puisse être piloté par l'intermédiaire d'un programmateur, en fonction du planning d'occupation de la salle. L'installation d'un tel dispositif vise à maintenir le confort de l'utilisation du bâtiment, tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas de dérives énergétiques en dehors des plages d'utilisation. L'objectif est aussi de mieux maîtriser les dépenses.

Le SIEML propose d'attribuer une subvention de 1 301,87 € pour ce projet. Pour cela, il est nécessaire de signer la convention présentée en annexe.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépen	ses HT	Rec	ettes
Modification de la régulation du chauffage	2 333,44 €	Subvention SIEML	1 301,87 €
		Autofinancement	1 031,57 €
Total	2 333,44 €	Total	2 333,44 €

VU le programme d'aides à l'investissement BEE 2030 par lequel le SIEML propose son soutien financier aux collectivités dans le cadre de démarches de transition écologique, et notamment l'aide à l'installation et à l'amélioration de systèmes de régulation de chauffage, de l'eau chaude sanitaire et de la ventilation des bâtiments :

VU la convention proposée par le SIEML visant à financer le projet de régulation du système de chauffage dans la salle Leduc à Montjean-sur-Loire, ci-annexée ;

CONSIDERANT l'axe protection de l'environnement de la feuille de route, et notamment les objectifs stratégiques d'impulser une politique de transition énergétique et de veiller à l'exemplarité de la commune ;

VU l'avis de la commission Transition Écologique en date du 30 janvier 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Un élu fait remarquer que les travaux sont faits depuis un mois. Monsieur le Maire indique que cela n'empêche pas de demander la subvention.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	3
Total	55

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention ;
 Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

Délibération N°DL 2024 02 030

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

OUVERTURE CREDITS BUDGETAIRES 2 BUDGET PRINCIPAL

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, expose au Conseil Municipal que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Madame l'adjointe aux finances présente ensuite les opérations pour lesquelles il conviendrait d'ouvrir des crédits avant le vote du budget 2024.

Sens / Nature / Fonction	N° d'opération	Intitulé de l'opération	Montant du crédit à ouvrir	Objet de l'ouverture du crédit
D / 2031 / 323	2013	Piscine St-Florent-le-Vieil	17 000,00 €	Diagnostics amiante et plomb Remplacement chaudière Détection fuite d'eau
D / 2313 / 201	1021	Travaux bâtiment scolaire	40 000,00 €	Réhabilitation local situé 5 bis rue Jeanne d'Arc à Montjean-sur-Loire (mise aux normes, accessibilité, électricité, plomberie, VMC, cloison coupe-feu)
D / 2764 / 632			10 000,00 €	Avance de trésorerie à un commerçant <u>dans</u> le cadre de la CPRA
		TOTAL	67 000,00 €	

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	1
Abstention	2
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

	e précisés pour les opérations ci-dessus, au budget 2024.
>	

Délibération N°DL 2024 02 031

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, présente au Conseil Municipal le Règlement Budgétaire et Financier de la commune. Il s'agit d'un document exposant, de manière transparente, le fonctionnement financier de la collectivité. Cet outil est au service de la performance financière de la commune et permet de renforcer une culture financière, tant pour les élus que pour les services, grâce à sa visée pédagogique.

L'adoption d'un tel règlement est rendue obligatoire avec le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Ce règlement décrit, entre autres, les grands principes et phases budgétaires. Il permet également d'identifier le rôle de chaque acteur, notamment entre l'ordonnateur et le comptable. Il fixe les règles de gestion relatives aux autorisations de programmes et crédits de paiements, qui sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement. Il précise également le mode de gestion des amortissements des immobilisations : la règle du prorata temporis, prévue par l'instruction M57.

Le présent Règlement Budgétaire et Financier est construit en trois parties :

- La définition du budget ;
- L'exécution budgétaire ;
- La gestion de la dette et de la trésorerie.

Le Règlement Budgétaire et Financier est valable pour la durée de la mandature mais pourra être amené à évoluer en fonction des modifications législatives et réglementaires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-29 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023-11-19 du 16 novembre 2023 prévoyant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

VU l'article L5217-10-8 du CGCT rendant obligatoire l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante, ou en cas d'adoption en cours de mandat, avant toute délibération budgétaire relevant de la M57, plus particulièrement avant la séance au cours de laquelle le premier budget primitif relevant de cette nomenclature est voté;

CONSIDERANT que la séance du Conseil Municipal relative au vote du budget primitif 2024 est fixée au 28 mars 2024 ;

VU le projet de Règlement Budgétaire et Financier ci-annexé ;

VU l'avis de la commission Finances du 13 février 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE:

> Approuver le Règlement Budgétaire et Financier.

Délibération N°DL 2024 02 032

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 POUR LES BUDGETS ANNEXES RESIDENCE SAINT CHRISTOPHE, MAISON D'ACCUEIL LES BRAINS ET POLES AQUATIQUES

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, rappelle que la commune a mis en place la nomenclature budgétaire et comptable M57 depuis le 1er janvier 2024, pour le budget principal de la commune (38000) et pour le budget annexe Lotissements (38100).

Il convient de préciser le cas des budgets annexes Résidence Saint-Christophe (36800), Maison d'Accueil Les Brains (37800) et Pôles Aquatiques (38500), à la demande du Service de Gestion Comptable de Cholet.

Les budgets des résidences Saint-Christophe et Maison d'accueil Les Brains doivent suivre la même norme comptable que le budget principal de la commune, en raison du principe d'unité budgétaire. Il est donc nécessaire que ces deux budgets soient également soumis à la nomenclature M57.

Le budget annexe Pôles aquatiques a été clôturé, d'un point de vue juridique, au 31 décembre 2023. Toutefois, il convient de le basculer également vers la nomenclature M57 pour que le comptable public puisse procéder à la clôture comptable.

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

CONSIDERANT la généralisation du référentiel M57 à toutes les catégories de collectivités locales à compter du 1er janvier 2024 ;

CONSIDERANT le principe d'unité budgétaire entre un budget principal et ses budgets annexes ;

VU la demande écrite du Service de Gestion Comptable de Cholet en date du 10 janvier 2024 ;

VU l'avis de la commission Finances en date du 13 février 2024 :

VU l'avis du bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- ➤ Autoriser la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, pour les budgets annexes Résidence Saint-Christophe (36800), Maison d'accueil Les Brains (37800) et Pôles aquatiques (38500) à partir de l'exercice 2024 ;
- > Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N°DL 2024 02 033

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au débat d'orientations budgétaires, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au Maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le Département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le Département.

Madame M.C. LE GAL précise que le rapport d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe ;

VU le rapport joint ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 13 février 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 février 2024 ;

Un élu fait remarquer que l'exercice lié au ROB devient de plus en plus difficile pour les finances de la commune, en raison du désengagement de l'État. L'augmentation d'impôts proposée cette année au niveau de la commune va permettre de financer l'augmentation de l'énergie et les frais de personnel. Il se demande jusqu'où pourront aller les collectivités avec des politiques ambitieuses. Il est notamment nécessaire de mener une politique encore plus ambitieuse en matière de gérontologie et de jeunesse, pour faire face au vieillissement de la population et faire venir des familles sur le territoire. Or il est difficile d'investir : la population est rurale, ses revenus sont limités (le revenu médian est de 23 000 €). L'augmentation des impôts ne sera donc pas tenable dans le futur.

Il suggère qu'une piste n'est peut être pas assez développée dans le ROB : le SDIE. Il faut s'interroger sur les bâtiments à céder, à réhabiliter ou non, y compris les églises. Il est nécessaire de s'interroger sur le parc immobilier de la commune pour faire face aux augmentations des charges d'énergie, que l'on ne peut pas maîtriser. L'élu considère que le niveau de vie de la commune est trop élevé actuellement par rapport à ce que l'on peut financer. Il y a alors un risque de décrochage, car une partie de la population est fragile d'un point de vue financier.

A l'avenir, l'augmentation des impôts ne sera pas tenable pour une partie de la population. Il s'interroge sur l'opportunité de mettre en pause certaines actions, et sur la soutenabilité du programme politique dans les conditions actuelles.

Il lui est répondu que la marge de manœuvre est effectivement faible. Les services ont grandement travaillé pour diminuer les dépenses : - 465 000 € de dépenses à caractère général, - 87 000 € sur les charges de

personnel. Coté recettes, on constate +128 000 € de produits de services, +241 000 € au niveau de la fiscalité, + 437 000 € de produits de cession.

Une simulation a été réalisée : une application d'un taux à +1,5 % permet d'obtenir + 110 000 €.

Monsieur le Maire ajoute que la variation entre le budget prévisionnel et le budget attendu se contracte au fil du temps. Le SDIE va permettre d'avoir des produits de cession. Sur un parc de 265 bâtiments, l'orientation est d'en céder une cinquantaine. Une programmation de rénovation énergétique et de mutualisation des bâtiments est envisagée. La mutualisation doit notamment s'envisager au niveau des mairies, dont les locaux sont moins occupés qu'avant la commune nouvelle. Les églises représentent également un enjeu important : 30 millions d'euros sont nécessaires pour mettre aux normes de sécurité toutes les églises, 60 millions d'euros pour leur restauration. La commune n'a pas la capacité à réaliser tous ces travaux.

Monsieur le Maire considère qu'on a une capacité pour améliorer le résultat prévisionnel pour 2024 et réaffirme la volonté communale d'investir. Pour autant, il constate également le désengagement de l'État. Lors de la mise en place de la commune nouvelle, la Dotation de Solidarité Urbaine s'élevait à 1,2 million d'euros. Cette somme non négligeable a permis la mise en place de services pour une population de 18 000 habitants, or la charge liée à ces services est toujours présente.

La commune veut mener une politique de restauration scolaire de qualité, pour le bien-être et la santé des enfants. Les prix de revient vont alors augmenter. Cela amène à se poser la question du niveau de service. Il faudra voir la tendance en matière de soutien de l'État. En tout état de cause, Mauges-sur-Loire se situe dans la moyenne des taux de fiscalité adoptés par les communes de Mauges Communauté. Tous les budgets des collectivités se contractent au niveau du fonctionnement. Ce qui permet de continuer à investir est le faible niveau d'endettement et le bon niveau d'équipement de la commune.

Un élu souhaite apporter une remarque complémentaire sur les problématiques d'économie d'énergie et de coût de l'énergie sur nos locaux. Concernant le projet de la place de la Févrière, l'architecture des halles n'était pas adaptée à la mise en place de panneaux solaires. L'ensoleillement n'est pas optimal pour produire de l'électricité. Est-ce le panneau solaire qui doit s'adapter au bâtiment ou est-ce le bâtiment qui doit s'adapter au panneau solaire ? Il suggère que les futurs projets intègrent du solaire, ou de la géothermie, ou toute source d'énergie renouvelable pour permettre de faire des économies.

Il lui est répondu que c'est le cas : le projet de Beausse sera en géothermie, le multiaccueil de La Pommeraye aura du photovoltaïque. Les anciens bâtiments présentent une problématique au niveau de leur structure, qui n'est pas bonne, mais tout nouveau projet est étudié sous cet angle.

C'est également le cas du projet de la Févrière, qui intègre une dimension écologique liée à la végétation.

Lorsqu'on se sépare d'un bâtiment, il y a non seulement des économies d'énergie, mais cela engendre des économies liées à tous les frais induits (location de compteur et assurance en moins).

Un élu se questionne sur la manière dont la population pourra bénéficier d'un compte-rendu accessible du ROB. Il comporte beaucoup de chiffres, fait une quinzaine de pages. Comment le traduire dans le magazine municipal? Il est nécessaire d'informer la population sur la situation, qui n'est pas facile à gérer.

Il lui est répondu qu'il pourra être présenté à quoi correspondent 100 € dépensés à Mauges-sur-Loire. Il va être trouvé une manière pédagogique de présenter le budget.

Monsieur le Maire ajoute que la commune a pour habitude de présenter le budget à la population. Le budget sera voté le 28 mars, il est prévu de le communiquer par la suite dans le magasine d'avril.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Prendre acte du rapport d'orientations budgétaires 2024.
 Prendre acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2024.

Délibération N°DL 2024 02 034

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

ALISE - CAUTIONNEMENT D'EMPRUNT BANCAIRE

Madame M.C. LE GAL, adjointe en charge des Finances, rappelle au Conseil Municipal qu'il s'est prononcé en janvier dernier sur la demande présentée par l'entreprise ALISE de garantir l'un des emprunts bancaires destinés à financer son projet de développement de ses ateliers sur la zone du Tranchet, commune déléguée de la Pommeraye.

Une erreur s'est glissée dans le tableau de financement transmis par ALISE et nécessite une nouvelle délibération du Conseil Municipal. Cette délibération annulera et remplacera la délibération 2024 01 022.

Pour rappel le projet consiste à acquérir une parcelle et construire un bâtiment de 1 000 m² équipé de panneaux photovoltaïques, pour un montant total d'investissement de 750 000 €, et dont le détail du financement est annexé à la délibération.

La demande de cautionnement concerne : l'emprunt bancaire souscrit auprès de la société générale pour le financement d'un projet immobilier et de travaux, d'un montant de deux cent mille (200 000) euros, d'une durée de 84 mois, au taux de 3,89 % (taux effectif global : 3,89 % l'an), avec des échéances de remboursement de 84 mensualités de 2 723,65 €.

Le cautionnement est consenti à hauteur de 50 % du montant emprunté, soit à hauteur de 100 000 cent mille euros.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2552-1;

VU l'avis du bureau en date du 14 novembre 2023 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- ➤ Autoriser l'émission du cautionnement solidaire pour le compte de ALISE au profit de la Société Générale, pour sûreté du remboursement de l'emprunt bancaire d'un montant de 200 000 € (deux cent mille euros) pour le financement de son projet d'extension de ses ateliers situés sur la commune déléguée de la Pommeraye, dans la limite de 50 % du montant emprunté.
- ➤ Autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents inhérents à la procédure, notamment l'acte de cautionnement et tous les actes subséquents.
- > La présente délibération annule et remplace la délibération 2024 01 022 du 18 janvier 2024.

Ĺ

Délibération N°DL 2024 02 035

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD Bruno ROCHARD pouvoir à Yvette DESSEVRE Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU Laetitia NAUD pouvoir à Jean-Claude BLON Sylvia BENETEAU pouvoir à Anita ROBICHON Séverine MORINEAU pouvoir à Claudie MONTAILLER Guillaume MOREL pouvoir à Tony CHAUVET Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET Mickaël BOURGET pouvoir à Richard DAVID Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU Albert COIFFARD pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Angélina RICHOU

EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	2
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

Prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice des pouvoirs délégués comme suit :

> Renonciation au droit de préemption urbain du 15 décembre 2023 au 20 janvier 2024

Demandeur	Adresse du terrain	
HUMEAU Joseph	77 RUE DE BONCHAMPS - LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT 49410 MAUGES SUR LOIRE	
CONSORTS BINEAU	7 RUE DE BRETAGNE - SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE 49290 MAUGES SUR LOIRE	
LEBRUN Henri	11 RUE SEBASTIEN CADY - SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE 49290 MAUGES SUR LOIRE	
CONSORTS BRETAULT	23 RUE GEORGES PANNETON - SAINT-FLORENT-LE-VIEIL 49410 MAUGES SUR LOIRE	
TERREA INVEST	2 BIS CHEMIN DU FAY - LE MESNIL-EN-VALLÉE 49410 MAUGES SUR LOIRE	
ROCHAIS Louis	RUE DU LAC - LA POMMERAYE 49620 MAUGES SUR LOIRE	
LIBEAUT Marie Josèphe	15 RUE GEORGES PANNETON - SAINT-FLORENT-LE-VIEIL 49410 MAUGES SUR LOIRE	
TERRIEN Stéphane	RUE SAINT CHRISTOPHE - LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT 49410 MAUGES SUR LOIRE	
ORILLARD Arlette	12 RUE BEAUSEJOUR - MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES SUR LOIRE	
HUBERT Maud	4 BIS PLACE DE L'EGLISE - BEAUSSE 49410 MAUGES SUR LOIRE	
COUTAULT Joseph	10 RUE LENONARD DE VINCI - LA POMMERAYE 49620 MAUGES SUR LOIRE	
SUBILEAU Charles	27 AVENUE DE L'EUROPE - SAINT-FLORENT-LE-VIEIL 49410 MAUGES SUR LOIRE	
Consorts DELAUNAY	32 RUE SEBASTIEN CADY - SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE 49290 MAUGES SUR LOIRE	
MECHINAUD Aurélien	7 DOMAINE DE RIBOTTE - SAINT-FLORENT-LE-VIEIL 49410 MAUGES SUR LOIRE	
FOUCHARD Michelle	RUE DU GAS ROBIN - MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES SUR LOIRE	
GALLARD Philippe	15 RUE DE DAUDET - MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES SUR LOIRE	
GACHET Marie	10 RUE DE LA LOIRE - LA POMMERAYE 49620 MAUGES SUR LOIRE	

> Affaires juridiques – commande publique – finances

>

<u>c -</u>

2023-154-	19/12/2023			
ECOTOUR		Laurentais		
2023-155-FIN	21/12/2023		22/12/2023	
		douteuses – Calcul de la dotation 2023		
		du budget principal		
2023-156-FIN	21/12/2023	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		
		douteuses - Calcul de la dotation 2023	22/12/2023	
		du budget annexe de la Résidence St		
		Christophe		
2023-157-CP		Marché n°2023-037-PI – Missions d'AMO –		
		Construction d'un complexe sportif couvert		
		et réaménagements ponctuels sur bâtiments	NC	
		existants sur la commune déléguée de		
		Montjean-sur-Loire		
2023-158-FIN	22/12/2023	Transfert de crédits budgétaires sur le		
		budget principal de l'article dépenses		
		imprévues d'investissement 020 vers		
		l'article 2764 – Créances sur des		
		particuliers et autres personnes de droit		
		privé		
2023-159-FIN	28/12/2023	Transfert de crédits budgétaires sur le		
		budget principal de l'article dépenses		
		imprévues d'investissement 020 vers la		
		super-opération 1040 – Opération		
		courante Exploitation - Compte 2188 -		
		Fonction 822		
L	l	. Ollower, SEE		

2024-001-fin				
2024-002-CP	08/01/2024	Marché 2020-003-TVX Création de 2 Pontons à passagers Montjean et St Florent – Avenant n°5 – Prolongation du marché jusqu'au 30/04/2024		
2024-003-CP	30/01/2024	Marché 2023-040-TVX Finition voirie Lotissement des Chênes à Beausse notification à EUROVIA 49 646,52 € HT	NC	30/01/2024
2024-004-CP	25/01/2024	AVENANT 7 Marché 2021-013-FCS – 02 Confection et livraison de repas en liaison froide		

Informations et Questions diverses

Monsieur Pierre-Louis Beaubreuil prend la parole concernant la piscine d'été de Saint-Florent-le-Vieil. Il tient à préciser qu'il n'est pas le porte-parole du collectif "Sauver la piscine du Montglonne", même s'il le soutient, et souhaite intervenir au nom de la minorité.

Il s'interroge sur l'attente de la commune avant de réagir. Il se demande pourquoi une énième étude de faisabilité a été lancée alors que l'on sait que la piscine n'est plus aux normes et que le matériel doit être changé.

Par ailleurs, il considère que la confiance du collectif s'est émoussée. Depuis un an, plusieurs idées ont été partagées : l'information et la consultation du collectif, l'association du collectif, la sollicitation d'un groupe de travail composé de membres de la commission sports ayant des compétences et des connaissances dans le milieu aquatique. Il regrette que le collectif soit seulement invité à un temps d'échanges le 21 mars et ne soit ni associé au projet ni informé.

Il questionne l'exclusion du collectif de ce projet. L'impression donnée est celle de faire trainer les choses jusqu'aux prochaines élections de 2026. Il met pourtant en avant l'utilité de la piscine, à plusieurs niveaux : pour le lien social, pour les familles qui ne partent pas en vacances l'été, pour lutter contre les fortes chaleurs l'été, pour les passagers de la Loire à vélo, pour éviter les baignades en Loire. Enfin, il s'interroge sur la volonté de sauver la piscine de l'ouest de Mauges-sur-Loire en la réhabilitant avant les prochaines élections.

Monsieur le Maire souhaite replacer ce dossier dans son contexte. En raison du classement du site en site remarquable, il était difficile d'aller trop vite dans ce dossier, puisqu'il ne fallait pas de déclaration d'urbanisme pour permettre le classement.

Monsieur le Maire souligne la nécessité de travailler par étapes. Il réfute l'idée d'une volonté politique de ne pas concrétiser le projet. Il a souhaité s'engager dans le groupe de travail pour rencontrer le collectif. Il note un premier résultat positif, qui est le maintien de la piscine sur le site actuel.

Il met en avant la nécessité de programmer sur 2-3 ans la réhabilitation de la piscine, pour ne pas contrarier le classement en site remarquable. D'un point de vue technique, il souligne la nécessité de prendre conseil auprès d'un bureau d'étude pour une réhabilitation progressive.

Il réaffirme sa volonté d'ouvrir la piscine cet été 2024.

Lors de la rencontre avec le collectif du 21 mars, il ne s'agira pas de compliquer les relations mais de discuter sereinement, dans un esprit constructif.

Monsieur Pierre-Louis Beaubreuil affirme qu'il s'est proposé, tout comme Guy Cochard, de s'investir auprès de la commission sports. Il ne s'agit pas de remplacer un maitre d'œuvre mais de faire part de leur connaissance de certains éléments qui peuvent aider un maitre d'œuvre. Il regrette que le travail se fasse en dehors des membres de la commission. Il sait que le pouvoir décisionnaire revient au bureau mais voudrait pouvoir apporter sa contribution.

Monsieur le Maire répond que les votes des délibérations correspondent la plupart du temps aux propositions des commissions. Parfois, le bureau municipal a pu revenir sur des propositions des commissions, mais en nombre limité.

Il ajoute que, bien évidemment, tout un chacun peut apporter sa pierre à l'édifice mais souhaite d'abord avoir également une rencontre avec le bureau d'études avant toute concertation élargie.

La première étape, prévue très prochainement, est de scanner les canalisations, ce qui permettra ensuite d'orienter l'étude de manière plus approfondie puisqu'aujourd'hui aucun document n'indique où passent les canalisations et dans quel état elles sont

Enfin, il confirme bien qu'une rencontre est prévue avec le collectif le 21 mars.

Madame Vanessa Goupil fait remarquer que, lors des vœux à la population, il n'a pas été fait mention du projet de la piscine ni de celui de l'ALSH de Saint-Florent-le-Vieil.

Monsieur le Maire indique, concernant la piscine, qu'il est nécessaire d'obtenir des précisions techniques mais la volonté politique d'ouvrir la piscine en juillet et août 2024 est toujours présente. Monsieur le Maire ajoute, concernant le dossier de la piscine, qu'une solution sera trouvée pour répondre à la demande des habitants du bassin de vie de Saint-Florent-le-Vieil.

S'agissant du projet de l'ALSH, celui-ci n'a pas été gommé mais il est nécessaire de réfléchir à une manière rationnelle de le réaliser, en fonction du SDIE. La fermeture de classes et la baisse de la natalité interrogent sur une baisse du niveau de service, mais il est important de se demander quel serait l'impact social en faisant

des économies. Il est à noter que la question est la même aujourd'hui pour l'habitat. En effet, il faut savoir répondre à toutes les situations sociales qui se présentent, et cela demande beaucoup de réflexions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h53.

Marie-Béatrice MORISSEAU

Secrétaire de séance

Gilles PITON

Maire de Mauges-sur-Loire

